

LUNDI LE 9 AOUT 2021

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, au 2451, rue Camirand, le 9 août 2021, à 19 h.

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Julie Bibeau	Siège no. 3
Murielle L. Lessard	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5 ABSENT
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.
Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, Madame Isabelle Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h, sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

162-08-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PROCÈS-VERBAUX
 - 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021
3. CORRESPONDANCE
 - 1) Gouvernement du Québec – Programme d'aide à la voirie locale
 - 2) Gouvernement du Québec – Bonification de la TECQ
 - 3) CPTAQ – Construction et agrégats Lessard inc.
 - 4) Municipalité de Saint-Paulin – Résolution 209-07-2021
4. Période de questions
5. ADMINISTRATION

- 1) Adoption des dépenses de juillet 2021
- 2) Rapport de la secrétaire-trésorière sur les recettes et dépenses au 31 juillet 2021
- 3) Élections municipales – Rémunération
- 4) Élections municipales – Nomination du personnel électoral
- 5) ADMQ – Formation accueil des candidats et nouveaux élus
- 6) Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable 2020
- 7) Réémission d'un chèque
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 1) Service incendie – Prêt du conteneur
 - 2) Service Incendie – Formation sur les incendies de véhicules électriques
7. TRANSPORT/VOIRIE
 - 1) Mandat à la compagnie Passe-Partout
 - 2) Mandat à Ghyslain Lambert pour plans
8. URBANISME
 - 1) Dérogation mineure – 211 chemin du Lac Diane
9. ENVIRONNEMENT
AUCUN DOSSIER
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
 - 1) Point d'information concernant une activité
11. AFFAIRES NOUVELLES
 - 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
 - 2) Vacances de la directrice générale
12. Période de questions
13. CLÔTURE DE LA SESSION

PROCÈS-VERBAUX

163-08-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

164-08-21

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 1) Gouvernement du Québec – Programme d'aide à la voirie locale
- 2) Gouvernement du Québec – Bonification de la TECQ
- 3) CPTAQ – Construction et Agrégats Lessard inc.
- 4) Municipalité de Saint-Paulin – Résolution 209-07-2021

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

165-08-21

ADOPTION DES DÉPENSES DE JUILLET 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 202100249 à 2021002284 inclusivement totalisant un montant de 43 259,67 \$ et les salaires de juillet au montant de 17 796,32 \$ tels que détaillés à l'annexe (A) ci-jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

166-08-21

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2021.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

167-08-21

ÉLECTIONS MUNICIPALES – RÉMUNÉRATION

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales le 7 novembre 2021

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et référendums, tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la municipalité une rémunération pour les fonctions qu'il exerce ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont approuve la rémunération payable lors d'élections tel que décrit :

Présidente d'élection :

- 578 \$ pour le jour du scrutin
- 384 \$ pour le jour de vote par anticipation

Secrétaire d'élection : Les $\frac{3}{4}$ de la rémunération totale de la présidente d'élection.

- 433,50 \$ pour le jour du scrutin
- 288,00 \$ pour le jour de vote par anticipation

Primo : Le taux horaire normal de son travail à la municipalité.

Personnel affecté aux commissions de révision :

Réviseur : 18,90 \$

Secrétaire : 18,90 \$

Agent réviseur : 16,20 \$

Rémunération du personnel affecté au scrutin

Scrutateur : 20,00 \$

Secrétaire du bureau de vote : 20,00 \$

Personne de la table de vérification : 18,00 \$

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

168-08-21

ÉLECTIONS MUNICIPALES – NOMINATION DU PERSONNEL ELECTORAL

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales le 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer la secrétaire d'élection et le PRIMO ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont nomme Madame Fannie Trudel au poste de secrétaire d'élection et Monsieur Claude Lessard au poste de PRIMO. M. Lessard aura le même taux horaire de son emploi à la municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

169-08-21

ADMQ – FORMATION ACCUEIL DES CANDIDATS ET NOUVEAUX ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre une formation pour préparer et réussir la rencontre avec les candidats et l'accueil des nouveaux élus municipaux le 28 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation, d'une durée de trois heures, est l'occasion de préparer ces deux étapes cruciales qui favoriseront un processus électoral constructif et harmonieux ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise Mme Isabelle Plante à s'inscrire à la formation sur le web au montant de 225,00 \$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

170-08-21 **BILAN DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable 2020. D'autre part, le conseil accepte le rapport.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

171-08-21 **RÉÉMISSION D'UN CHÈQUE**

CONSIDÉRANT QU'en mai, la Municipalité a émis un chèque à un finissant de l'Escale lors du Gala reconnaissance 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le finissant a égaré son chèque ;

CONSIDÉRANT QU'il y a des frais de 13,00 \$ pour arrêter le chèque;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'attendre 6 mois avant de réémettre le chèque de 50,00 \$ ou de charger 13,00 \$ de frais pour faire arrêter l'autre chèque.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

172-08-21 **SERVICE INCENDIE – PRÊT DU CONTENEUR**

CONSIDÉRANT QUE la MRC veut faire une pratique de feu dans le conteneur qui appartient au Service Incendie de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise M. Mario Ducharme à faire une pratique dans le conteneur.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

173-08-21 **SERVICE INCENDIE – FORMATION SUR LES INCENDIES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

CONSIDÉRANT QU'UNE formation sur les incendies de véhicules électriques se tiendra le 18 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation est de 300 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le Service Incendie à s'inscrire à la formation sur les incendies de véhicules électriques.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

174-08-21

MANDAT À LA COMPAGNIE PASSE-PARTOUT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux de branchements d'aqueduc par forage au 2670 route Lupien ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate la compagnie Passe-Partout à faire le forage directionnel pour la conduite d'aqueduc au coût de 3 800,00 \$ plus taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

175-08-21

MANDAT À GHYSLAIN LAMBERT POUR TRAVAUX DE FORAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux de branchements d'aqueduc par forage au 2670 route Lupien ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate Monsieur Ghyslain Lambert à préparer un plan d'ingénierie avec les vues en plan ainsi que les coupes, un plan de signalisation pour les entraves routières et un plan de résurgence des boues de forage en cas de déversement dans l'infrastructure routière à remettre au ministère des Transports.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

176-08-21

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DU 211 CH. DU LAC DIANE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le bâtiment situé au 211 chemin du Lac Diane et dont le coin du bâtiment est d'environ 10 centimètres trop près de la ligne du bord du chemin ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la dérogation mineure de la propriété du 211, chemin du Lac Diane ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part retient la recommandation du Comité Consultatif en Urbanisme en rapport avec la demande de la propriété du 211 chemin du Lac Diane. D'autre part, le Conseil autorise la dérogation.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

AUCUN DOSSIER

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

POINT D'INFORMATION CONCERNANT UNE ACTIVITÉ

Madame Barbara Paillé nous informe que si la situation actuelle de la COVID-19 se maintient, une activité familiale, style pique-nique, pourrait avoir lieu après la fête du Travail. Nous pourrions servir des hot-dogs et blé d'inde.

AFFAIRES NOUVELLES

RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

177-08-21

VACANCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QU'il reste une semaine de vacances à prendre à Madame Isabelle Plante;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'autoriser Madame Plante à prendre sa semaine de vacances du 8 au 15 septembre inclusivement.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

178-08-21

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h30.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 9 août 2021.

Isabelle Plante,
Directrice générale et secrétaire-trésorière